

Politique de lutte contre la corruption

OBJECTIFS

Woodside s'engage à exercer ses activités avec intégrité et en stricte conformité avec les lois anticorruption en vigueur.

Dans cette optique, Woodside s'engage à :

- Interdire toute pratique commerciale frauduleuse ou corrompue au sein de ses opérations ;
- Mettre en place des mesures adaptées aux risques identifiés afin de prévenir les pots-de-vin et la corruption impliquant ses administrateurs, employés, contractants ou tout tiers agissant en son nom ou fournissant des services pour son compte ;
- Respecter rigoureusement l'ensemble des lois, réglementations et normes applicables, et lorsque ses politiques internes imposent des exigences plus strictes, appliquer ces standards renforcés ;
- Soutenir l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en favorisant une gouvernance plus transparente des pays riches en ressources à travers la vérification et la publication des paiements des entreprises et des revenus gouvernementaux issus du secteur extractif ;
- Maintenir un dispositif solide de prévention et de contrôle des fraudes et de la corruption, avec des directives claires sur les mesures de contrôle mises en place pour gérer ces risques.

PRINCIPES

Interdiction de la corruption

Comme indiqué dans le [Code de conduite](#) et le [Code de conduite des fournisseurs de Woodside](#), Woodside interdit toute forme de corruption, qu'elle soit directe ou indirecte, dans les secteurs public et privé, et ce, à l'échelle mondiale.

La plupart des pays disposent de lois strictes interdisant la corruption des particuliers et des agents publics. Toute infraction aux lois anticorruption (ABC) peut avoir des conséquences graves pour Woodside et ses représentants, y compris des sanctions civiles et pénales, des amendes importantes et des peines d'emprisonnement. En interne, les employés impliqués dans des pratiques frauduleuses s'exposent à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, en plus des poursuites légales.

À cette fin :

- Il est strictement interdit d'offrir, de donner, de payer, d'autoriser, de solliciter ou d'accepter :
 - un pot-de-vin, sous quelque forme que ce soit ;
 - tout avantage de valeur destiné à influencer une décision ou obtenir un avantage indu, que ce soit auprès d'un agent public ou d'une autre personne.
- Aucune pratique commerciale corrompue ne doit être entreprise, que ce soit au bénéfice de Woodside, d'un individu ou d'un tiers.

- Les paiements de facilitation sont interdits.
- Toute demande de pot-de-vin ou de paiement de facilitation doit être signalée au Vice-président

Les cadeaux et les divertissements (qui, aux fins de la présente politique, comprennent les repas, certaines pratiques, telles que l'offre de cadeaux et de divertissements (incluant repas, voyages, hospitalité, faveurs personnelles), la gestion des conflits d'intérêts, l'engagement politique, les contributions caritatives, les voyages sponsorisés pour des représentants gouvernementaux, ou encore le recours à des agents et représentants locaux, peuvent entraîner des risques de non-conformité aux lois ABC. C'est pourquoi Woodside a mis en place des règles strictes garantissant transparence et intégrité dans ces domaines.

Cadeaux, voyages et divertissements

L'échange de cadeaux et d'invitations à des événements peut être un moyen légitime de renforcer des relations d'affaires. Toutefois, ces pratiques peuvent également poser des risques juridiques en vertu des lois anticorruption (ABC).

Pour garantir la conformité à ces réglementations, l'offre, l'acceptation ou le remboursement de cadeaux, repas, voyages et autres marques d'hospitalité ne sont autorisés que dans le respect des directives établies par Woodside.

En cas de doute quant à la pertinence d'offrir ou de recevoir un cadeau ou une invitation dans une situation donnée, il faut consulter votre supérieur hiérarchique, un membre de l'équipe Éthique et Conformité ou du service juridique avant d'agir.

Principes généraux

- **Objet commercial légitime** — L'offre et l'acceptation de cadeaux ou de divertissements doivent toujours répondre à un objectif commercial légitime. Lorsque Woodside fournit un cadeau ou un divertissement, la dépense doit être justifiée par une raison commerciale valable. Les frais de divertissement acceptables incluent les repas et des événements tels que des spectacles, des rencontres sportives ou culturelles. L'objectif commercial peut être lié au développement des relations d'affaires ou être accessoire à une discussion professionnelle ayant lieu pendant, avant ou après l'événement. Dans tous les cas, ces cadeaux doivent être offerts en signe de courtoisie, de considération, d'estime ou de gratitude, ou en retour d'une hospitalité conforme aux usages du pays concerné.
- **Nature et fréquence appropriées** — Les cadeaux et divertissements ne doivent être offerts ou acceptés que s'ils restent modestes et occasionnels. Woodside interdit toute offre ou réception de cadeaux et divertissements dépassant la courtoisie habituelle dans le cadre des pratiques commerciales générales. L'objectif est d'éviter que ces gestes ne soient perçus comme créant une obligation pour le bénéficiaire ou comme pouvant entraîner des allégations de favoritisme, de discrimination, de collusion ou d'autres pratiques inacceptables. La valeur et la fréquence des échanges avec une même partie sur une période de six mois doivent être prises en compte afin d'assurer leur conformité avec les pratiques courantes, les usages commerciaux et les lois locales.
- **Éviter toute perception d'influence indue** — Les cadeaux et divertissements ne doivent jamais être offerts ou acceptés dans le but d'exercer une influence indue sur la prise de

décisions, qu'elle soit d'ordre commercial ou gouvernemental. De plus, leur offre ou leur réception ne doit en aucun cas donner l'impression qu'une tentative d'influence a eu lieu.

- Interdiction des paiements en espèces ou équivalents — Offrir ou recevoir des cadeaux en espèces ou sous forme d'équivalents monétaires (cartes-cadeaux, par exemple) est strictement interdit par Woodside.
- Valeur nominale — Offrir ou accepter des cadeaux de valeur excessive est interdit. Une vigilance particulière est requise lorsque le bénéficiaire est un fonctionnaire du gouvernement. Dans ce cas, tout cadeau doit être d'une valeur nominale et, sauf approbation de l'équipe Compliance Legal, porter la marque de l'entreprise.
- Transparence — Aucun cadeau ou divertissement ne doit être offert ou accepté s'il ne peut être assumé publiquement. Toute offre ou réception de cadeaux ou divertissements doit être consignée avec exactitude et validée conformément à cette politique.
- Respect des restrictions légales — Certains pays imposent des limites strictes quant à la valeur des cadeaux ou divertissements pouvant être offerts ou reçus par des représentants gouvernementaux ou des acteurs du secteur privé. Il est essentiel de vérifier les restrictions légales applicables avant toute offre ou acceptation. En cas de doute, l'équipe Éthique et Conformité doit être consultée. En cas de divergence entre les exigences de Woodside et les lois locales, la règle la plus stricte doit toujours être respectée.
- Documentation précise — Tous les cadeaux et divertissements offerts ou reçus dans le cadre des activités de Woodside doivent être consignés de manière juste et précise dans les registres de l'entreprise, conformément aux règles d'approbation et d'enregistrement en vigueur.

L'offre et la réception de cadeaux et de divertissements en lien avec les activités de Woodside doivent toujours respecter les principes mentionnés ci-dessus. Sans limiter la portée de ces principes, il ne faut pas :

- Demander des cadeaux ou des divertissements de quelque nature que ce soit à toute organisation ou personne avec lesquelles Woodside entretient des relations d'affaires (y compris, mais sans s'y limiter, les sous-traitants, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les clients).
- Échanger des cadeaux ou des divertissements avec un représentant du gouvernement, ou toute autre personne, pendant les périodes où lui, ou vous, devez prendre des décisions importantes affectant les activités de Woodside (par exemple, durant les appels d'offres, les négociations de contrats ou les processus d'approbation), ou en contradiction avec les exigences relatives aux relations avec les représentants du gouvernement stipulées dans cette politique.
- Fournir ou accepter des cadeaux en violation des exigences d'approbation énoncées ci-dessus. En aucun cas, vous ne devez offrir ou recevoir de cadeaux ou de divertissements lorsque le coût ou la nature de l'objet dépasse soit le niveau de courtoisie commerciale habituel (compte tenu du pays où l'objet est offert ou accepté, et en fonction de ce qui est approprié selon votre rôle et vos responsabilités au sein de Woodside), soit toute restriction légale applicable.
- Accepter les invitations à des événements comportant des activités sur plusieurs jours consécutifs, avec hébergement ou déplacements, sauf si la direction de Woodside détermine qu'il existe des raisons commerciales légitimes pour y assister. Lorsque l'approbation est accordée pour y participer, Woodside prendra en charge les frais de

déplacement, d'hébergement et connexes, sauf indication contraire du vice-président de l'éthique et de la conformité (ou son délégué).

Exigences en matière d'approbation et d'enregistrement

Les exigences suivantes s'appliquent à tous les dirigeants, cadres, gestionnaires, employés et sous-traitants tiers de Woodside lorsqu'ils représentent ou agissent pour le compte de Woodside, chaque fois qu'ils échangent des cadeaux ou des divertissements avec des représentants du gouvernement ou des tiers liés aux activités de Woodside.

Implication de représentants du gouvernement

Woodside exige un haut degré de prudence lorsqu'il s'agit d'échanger des cadeaux ou des divertissements avec des représentants du gouvernement. La fourniture de cadeaux ou de divertissements à un représentant du gouvernement peut être une activité commerciale légitime et justifiable dans certaines circonstances, mais cette pratique peut créer la perception que Woodside a cherché à influencer indûment le représentant du gouvernement pour obtenir ou conserver un avantage indu ou un traitement préférentiel.

Les exigences suivantes en matière d'approbation et d'enregistrement s'appliquent à l'offre, à la fourniture, à l'acceptation ou à la réception de cadeaux et de divertissements impliquant des représentants du gouvernement :

Valeur totale des cadeaux/divertissements (par personne) impliquant des représentants du gouvernement	Approbation préalable du Vice-Président Éthique et Conformité (ou de son délégué)	Inscription <i>Via le registre des cadeaux et divertissements en ligne (impliquant des représentants du gouvernement) sur le tableau de bord du Code de conduite</i>
0 \$ US — 100 \$ US	Non requis	Obligatoire
> 100 \$ US	Obligatoire	
Toute valeur où l'article peut être perçu comme destiné à obtenir/conserver indûment un avantage commercial		

Non-implication de représentants du gouvernement

Les exigences suivantes en matière d'approbation et d'enregistrement s'appliquent à l'offre, à la fourniture, à l'acceptation ou à la réception de cadeaux et de divertissements ne concernant pas des représentants du gouvernement :

Valeur totale des cadeaux/divertissements (par personne) n'impliquant pas de représentants du gouvernement	Approbation préalable du vice-président éthique et conformité (ou de son délégué)	Inscription <i>Via le registre des cadeaux et divertissements en ligne (sans participation de représentants du gouvernement) sur le tableau de bord du code de conduite</i>
0 \$ US — 100 \$ US	Non requis	Non requis
> 100 \$ US — 250 \$ US	Non requis	Obligatoire
> 250 \$ US	Obligatoire	
Offre d'un article refusée par un employé de Woodside	NA	Requis lorsque (i) la valeur de l'article >250 \$ US, et/ou (ii) le refus

Valeur totale des cadeaux/divertissements (par personne) n'impliquant pas de représentants du gouvernement	Approbation préalable du vice-président éthique et conformité (ou de son délégué)	Inscription <i>Via le registre des cadeaux et divertissements en ligne (sans participation de représentants du gouvernement) sur le tableau de bord du code de conduite</i>
		était dû à des préoccupations selon lesquelles l'article était excessif ou pouvait être perçu comme destiné à obtenir/conservé un avantage commercial

**Si vous n'êtes pas certain qu'il est approprié d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des divertissements dans une situation donnée, vous devez soumettre la question à un membre de l'équipe Éthique et Conformité de Woodside avant d'agir.*

Voyages parrainés pour les représentants du gouvernement

Woodside interdit le paiement des frais de déplacement et des frais liés aux déplacements des représentants du gouvernement, sauf si ce paiement a été approuvé par le vice-président de l'éthique et de la conformité (ou son délégué) et examiné par le service juridique de la conformité. Les voyages parrainés ne seront pas approuvés pour les représentants du gouvernement tant que les appels d'offres ou les approbations sont en attente auprès de l'organisation du représentant du gouvernement, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Les frais de déplacement parrainés doivent également respecter les conditions suivantes :

- Le voyage doit être directement lié à la promotion, à la démonstration ou à l'explication des activités, produits ou services de Woodside, ou directement lié à l'exécution d'un contrat avec un gouvernement ou une organisation gouvernementale ;
- Tous les frais doivent concerner des dépenses raisonnables et de bonne foi engagées à bon droit dans le cadre d'un voyage ou d'une activité liée au voyage ;
- Le voyage ou l'hébergement ne doivent être fournis qu'aux fonctionnaires concernés, et non à leurs conjoints, parents ou amis ;
- Aucun voyage secondaire (par exemple, Disney World, New York, événements sportifs ou culturels, etc.) ne doit être inclus dans les voyages ou l'hébergement ;
- Les coûts doivent être payés directement aux fournisseurs ou prestataires de services de voyage (par exemple, les compagnies aériennes) plutôt qu'aux représentants du gouvernement ;
- Le parrainage ne doit pas être effectué pour des fonctionnaires du gouvernement ayant une autorité directe sur les décisions liées aux affaires actuelles ou potentielles de Woodside, sauf approbation de l'éthique et de la conformité ;
- Les honoraires journaliers versés aux fonctionnaires ne doivent pas être inclus, dans la mesure du possible ;
- Le parrainage doit être conforme aux lois des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et du pays d'origine du ou des représentants du gouvernement ;
- Tous les souvenirs doivent être de nature promotionnelle, de valeur nominale et, sauf approbation par l'éthique et la conformité, doivent porter la marque de l'entreprise ;
- Tous les coûts et dépenses associés aux voyages parrainés par l'entreprise doivent être enregistrés avec précision par Woodside.

Le vice-président, Éthique et Conformité, est tenu de rendre compte au Conseil des voyages effectués à l'intention d'un représentant du gouvernement sur une base semestrielle. Cette interdiction ne s'applique pas aux voyages effectués par un fonctionnaire ou un employé de l'État :

- vers une installation offshore de Woodside dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions réglementaires ;
- sur un véhicule approuvé par le site Woodside.

Dans les deux cas où, pour des raisons de santé et de sécurité, Woodside organise et facilite l'organisation du voyage vers une telle installation offshore ou à bord d'un véhicule approuvé par le site.

Tout non-respect de ces exigences sera signalé au vice-président exécutif du secteur concerné pour une gestion appropriée.

Conflits d'intérêts et engagements extérieurs

Les situations de conflit d'intérêts et les engagements externes qui ne sont pas déclarés et approuvés, ou qui ne sont pas correctement gérés, peuvent donner lieu à une perception de corruption. Le [Code de conduite de Woodside](#) énonce les exigences de Woodside en matière d'obtention d'approbations en ce qui concerne les situations de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu ainsi que les engagements externes.

Le non-respect de ces exigences sera signalé au vice-président de votre secteur d'activité pour une gestion appropriée.

Engagement politique

Dons politiques

Conformément à la procédure [relative au Code de conduite](#) et [aux contributions politiques](#), Woodside ne fait pas de dons aux fonds de campagne d'un parti politique, d'un politicien ou d'un candidat à une fonction publique dans quelque pays que ce soit ni ne fournit de contributions en nature à ceux-ci. Vous ne devez pas, à titre officiel de Woodside, faire un tel don ou une telle contribution. Tous les autres dons ou contributions politiques de Woodside nécessitent l'approbation du conseil d'administration.

Participation à des fonctions politiques

La participation à des fonctions politiques de parti en tant que représentant de Woodside ou en relation avec le travail de Woodside est autorisée lorsqu'il existe une raison commerciale légitime. La participation à ces fonctions doit être approuvée à l'avance par le vice-président des affaires corporatives. Un registre des présences (et du coût des présences) est tenu par Woodside.

Lobbying politique

Woodside s'engage dans un débat sur la politique et partage son point de vue sur les questions de politique qui se rapportent à ses affaires et à ses activités. Le lobbying politique ne peut être effectué que par des employés autorisés et doit être effectué d'une manière conforme aux valeurs de Woodside et à la présente politique.

Contributions caritatives

Les contributions sociales par ou pour le compte de Woodside doivent être gérées conformément à la [procédure de gestion des contributions sociales de Woodside](#), qui comprend (entre autres) des exigences de diligence raisonnable en matière de lutte contre la corruption. Les contributions sociales versées au gouvernement ne sont pas considérées comme des dons ou des contributions politiques.

Tiers et diligence raisonnable

Woodside s'engage dans une variété de relations et de transactions d'investissement commercial et social à travers l'ensemble de ses activités, notamment avec ses clients, partenaires de

coentreprise, fournisseurs et partenaires d'investissement social. Nous exigeons de ces partenaires commerciaux qu'ils respectent toutes les lois, la présente politique, les dispositions du contrat applicable et le Code de conduite des fournisseurs de Woodside, et qu'ils fassent preuve d'intégrité lorsqu'ils interagissent avec Woodside ou agissent en notre nom.

Woodside adopte une approche proportionnée au risque pour la mise en œuvre de la diligence raisonnable à l'égard de ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs avant la conclusion de contrats, ainsi que pour la surveillance et la gestion de ces relations une fois qu'elles sont établies. De plus amples informations sont fournies dans la procédure de [diligence raisonnable anticorruption de Woodside](#).

Agents et représentants locaux

Il peut, dans certaines circonstances, être nécessaire pour Woodside d'engager une tierce personne ou une entité qui agira pour ou au nom de Woodside, ou la représentera d'une autre manière (soit en qualité d'exploitant d'une coentreprise exploitée par Woodside, soit en qualité de personne morale) dans les relations commerciales de Woodside avec des tiers du secteur public et/ou privé, dans des pays ou des marchés étrangers (un « agent ou représentant local »).

Les agents et représentants locaux ne seront engagés que conformément à [la procédure de diligence raisonnable anticorruption de Woodside](#) et après l'achèvement de la diligence raisonnable basée sur les risques, comme l'exige cette procédure.

L'approbation préalable du Vice-Président Éthique et Conformité de Woodside (ou de son délégué) est requise pour la nomination ou l'engagement de tout agent ou représentant local.

Woodside demeure responsable des actes de ses agents et représentants locaux. Par conséquent, tous les agents ou représentants locaux doivent être sélectionnés avec soin en suivant le processus décrit ci-dessous :

- la réputation et les qualifications de l'agent ou du représentant doivent être soigneusement vérifiées ;
- l'agent ou le représentant doit être informé du [Code de conduite de Woodside](#), de la présente Politique et de toutes les lois anticorruption applicables et accepter par écrit de s'y conformer ;
- La rémunération payable à l'agent ou au représentant doit être claire, raisonnable pour les services rendus et ne pas inciter à agir de manière inappropriée. Sans limiter la nécessité d'examiner la rémunération proposée, une attention particulière doit être portée à toute proposition de paiement d'une rémunération quelconque :
 - qui dépend de l'obtention par l'agent ou le représentant local d'un résultat particulier pour Woodside (tels que des commissions, des « honoraires de résultat », des « bonus » et d'autres paiements incitatifs) ; ou
 - avant que l'agent ou le représentant n'ait entrepris un travail pour Woodside ;
- la nomination de l'agent ou du représentant doit être documentée dans un accord écrit qui doit contenir des clauses anticorruption appropriées, des droits de surveillance du rendement et d'audit pour assurer la conformité et des droits de résiliation en cas de non-respect des lois ABC.

Si vous n'êtes pas certain que, dans le cadre de ses activités, un tiers agirait en tant qu'agent ou représentant local de Woodside, veuillez contacter un membre de l'équipe d'éthique et de conformité de Woodside.

Tenue

Un registre précis et vérifiable de tous les cadeaux, divertissements et paiements aux fonctionnaires, aux employés et à d'autres personnes doit être tenu conformément aux principes comptables généralement reconnus. Aucune inscription dans les registres de Woodside ne doit être faite qui déforme ou dissimule la véritable nature d'une transaction.

Signalement des violations

Vous devez immédiatement signaler toute violation présumée ou réelle de la présente politique. Le signalement peut être adressé à l'une des personnes énumérées dans le [Code de conduite de Woodside](#) ou par l'intermédiaire de la ligne d'assistance téléphonique externe confidentielle pour les dénonciateurs EthicsPoint (woodside.ethicspoint.com), conformément à la [politique de dénonciation](#) de Woodside.

Non-représailles

Vous ne subirez aucune forme de représailles, de représailles ou de préjudice de la part de Woodside pour avoir soulevé une préoccupation ou signalé une violation de la présente politique (ni subir aucune forme de représailles de la part de Woodside pour avoir refusé d'effectuer un paiement corrompu).

Conséquences

Toute violation présumée de la présente politique est une affaire grave qui fera l'objet d'une évaluation, d'une enquête et d'un traitement par Woodside conformément à ses procédures d'enquête internes.

Toute violation substantielle de la présente politique sera signalée au comité d'audit et des risques.

Des mesures disciplinaires seront prises contre toute personne qui enfreint la présente politique. Les mesures disciplinaires dépendent de la gravité de l'atteinte, mais peuvent inclure :

- Réprimandes ;
- avertissements formels ;
- Rétrogradations ;
- résiliation des contrats de travail.

L'affaire peut également, selon les circonstances, être renvoyée aux organismes d'application de la loi.

Formation

Woodside maintient un programme de formation anticorruption qui comprend une formation obligatoire sur le [Code de conduite](#) pour les nouveaux arrivants, une formation annuelle obligatoire [de recyclage sur le Code de conduite](#) et une formation annuelle avancée sur la lutte contre la corruption pour le personnel occupant des postes à haut risque.

APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, gestionnaires, employés et entrepreneurs de Woodside (lorsqu'ils fournissent des services pour ou au nom de Woodside, ou qu'ils sont autrement dans une obligation contractuelle de s'y conformer).

DÉFINITIONS

Aux fins de la présente politique, les définitions suivantes s'appliquent :

Terme	Signification
Lois ABC	<p>Comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la loi de 1995 sur le Code pénal (Cth) ; • la loi de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger (États-Unis) ; • la <i>Bribery Act</i> 2010 (Royaume-Uni) ; • toute autre loi anticorruption du Commonwealth d'Australie ou de tout État ou territoire de l'Australie (y compris toute <i>Common Law</i>, loi ou droit de l'équité applicable, toute loi écrite, tout statut, tout règlement ou tout autre instrument établi en vertu d'une loi ou par un organisme gouvernemental) ; • toute loi anticorruption d'un pays autre que l'Australie qui s'applique à Woodside, à ses partenaires commerciaux ou à des tiers opérant pour le compte de Woodside.
Corruption	<p>L'offre, l'autorisation, la promesse, le don, la réception, la sollicitation ou la tentative d'offre, l'autorisation, la promesse, le don, la réception, la sollicitation, de quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, afin d'influencer de manière inappropriée l'exécution des obligations publiques, commerciales ou juridiques d'un individu ou d'une organisation.</p>
Corruption	<p>Activité malhonnête dans laquelle un administrateur, un dirigeant, un gestionnaire, un employé ou un entrepreneur d'une entité agit contrairement aux intérêts de l'entité et abuse de sa position de confiance afin d'obtenir un gain ou un avantage personnel pour lui-même ou pour une autre personne ou entité.</p>
Paiement de facilitation	<p>S'entend d'un petit paiement ou d'une autre incitation accordée à un fonctionnaire du gouvernement pour assurer ou accélérer une fonction courante que le représentant du gouvernement est normalement tenu d'accomplir.</p>
Représentant du gouvernement	<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout politicien, parti politique, responsable de parti ou candidat à une fonction politique ; • tout fonctionnaire, employé ou représentant d'un gouvernement, d'un organisme ou d'une agence gouvernementale national, étranger ou supranational (par exemple, un employé de l'UE ou d'un régulateur ou d'un service gouvernemental étatique ou fédéral, etc.) ; • tout fonctionnaire, employé ou représentant d'une entité détenue ou contrôlée par l'État (par exemple, des entreprises énergétiques appartenant à l'État, des universités appartenant à l'État, etc.) ; • tout fonctionnaire, employé ou représentant d'une organisation internationale publique (par exemple les Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, etc.) ; • toute personne qui détient ou exerce les fonctions d'une nomination créée par la coutume ou une convention (p. ex., les aînés autochtones ou les représentants autorisés à agir au nom d'un groupe ou d'une communauté autochtone). <p><i>Veillez noter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La définition d'« agent du gouvernement » est relativement large et s'étend au-delà de la compréhension commune d'un agent du gouvernement ou d'un employé du gouvernement. • Si vous n'êtes pas certain qu'une personne est un représentant du gouvernement, veuillez contacter un membre de l'équipe juridique de la conformité de Woodside.

Terme	Signification
Dessous-de-table	Désigne la restitution d'une somme déjà versée ou devant être versée en récompense de l'attribution ou de la promotion d'affaires.
Particulier	Une personne privée ou physique par opposition à une société de personnes, une société ou une association.

APPLICABILITÉ

La responsabilité de l'application de la présente politique incombe à tous les employés et sous-traitants de Woodside qui participent à des activités sous le contrôle opérationnel de Woodside. Les gestionnaires de Woodside sont également responsables de la promotion de cette politique dans les coentreprises non exploitées.

Cette politique sera révisée régulièrement et mise à jour au besoin.

La version officielle de la politique anti-corruption de Woodside est en anglais et peut être consultée au lien suivant : [Politique anti-corruption et de lutte contre la corruption](#). En cas de divergence entre la présente version traduite et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

Révisé par le conseil d'administration de Woodside Energy Group Ltd en décembre 2024.